

La périphrase est enfin battue, le mot propre l'emporte, et la Chambre, un instant troublée, se rassérène, pour se laisser entraîner à la suite de l'honorable M. de Lamartine sur les pentes du Mont-Liban, où végètent si misérablement, depuis 1840, les populations catholiques de la Syrie.

Tout l'intérêt de la séance est dans la harangue de l'illustre député de Mâcon; c'est l'événement de la journée — pour emprunter un mot au dictionnaire usuel de la polémique — le fait capital du débat. On avait prétendu autour de nous que l'auteur des Méditations garderait cette fois un silence absolu; on le disait absorbé par ses travaux historiques, en proie au découragement: que sais-je? peut-être désireux de faire oublier par sa réserve à venir le retentissement de ses péripéties aventureuses au travers des questions et des partis. Il a parlé pourtant, et hâtons-nous de nous en féliciter, car c'est à coup sûr un puissant orateur, une belle et vaste intelligence, un des premiers et des mieux doués dans la noble hiérarchie des talents parlementaires de la Chambre élective. Le royaume de la parole lui appartient, la tribune est son trône: il y apporte un organe vibrant et sonore, un grand geste, un grand air, de grandes manières; il y sème à pleines mains les magnificences de son langage pompeux, élevé, harmonieux, chevaleresque; c'est un grand seigneur libéral, un fils de famille, un prodige, mais que le lecteur se rassure, le trésor du prodige de s'épuiser pas: le génie de l'improvisation est son serviteur fidèle, son humble esclave; il saura bien fournir à ses caprices les plus rivaux. L'orateur n'a qu'à choisir; la pensée et l'expression lui ouvrent à l'envi leurs plus riches écarts; l'éloquence pare son front de sa couronne d'or et marche devant lui, vêtue avec une élégance suprême. Sa période surgit calme et majestueuse comme la déesse des anciens jours; puis elle éclate en images vivement colorées, en métaphores hardies, en saisisantes prosopopées. C'est un jet vigoureux, élané, sublime, une colonne, non de feu, mais de lumière; une sorte de rayonnement splendide, divin, inimitable; c'est la poésie de la prose dans son plus admirable éclat, dans sa plus merveilleuse abondance. M. de Lamartine à la tribune n'a garde de se transformer; il est

toujours le même, un artiste éminent, un amant enthousiaste de la forme: pour tout dire, un poète.

On conçoit aisément qu'un tel homme se lie avec les plus audacieux élan de la pensée et les plus suaves harmonies du style, M. de Lamartine dédaigne de se traîner sans bruit dans l'ornière des faits. Il aime à s'élever; il ouvre volontiers à son esprit d'immenses perspectives; il se plaît à dessiner de vastes ensembles, des tableaux grandioses; son imagination l'entraîne vers les plus hautes considérations de la philosophie, de la politique, de l'histoire. L'Orient s'offre à lui avec toutes ses grandeurs, toutes ses féeries, tous ses mystères; l'Orient qu'il a vu de près, qu'il a habité deux ans et célébré dans un récit où viennent s'établir avec une pompe inouïe les plus éblouissantes qualités de sa manière; l'Orient a fait aujourd'hui son triomphe. La Chambre a écouté dans un silence respectueux les magnifiques développements de cette parole éloquent et féconde. M. le ministre des affaires étrangères lui a répondu; mais c'était moins une réutation qu'une prière; au nom de l'intérêt du peuple maronite, M. Guizot invitait M. de Lamartine à retirer son amendement. L'appel a été entendu; la discussion s'est éteinte, et la Chambre a passé brusquement, avec M. Gustave de Beaumont, à l'examen des affaires de l'Algérie.

Aujourd'hui vendredi 6, on donnera à l'Opéra la 41^e représentation de Charles VI, chanté par Mmes Stoltz, Dobré, MM. Duprez, Barroillet, Canaple, Brémont et Paulin. M. Hilarion débutera, au 2^e acte, par un pas de deux avec Mlle Robert.

Une grande et belle représentation aura lieu à l'Opéra, dimanche 8 février, au bénéfice de M. Barroillet; elle se composera de Virginie, par M^{lle} Rachel; Christophe Colomb, grande scène avec chœurs, expressément composée pour cette représentation, paroles de M. Hippolyte Lucas, musique de M. Donizetti; le Bénéficiaire; le 3^e acte de la Reine de Chypre, par MM. Duprez, Barroillet et Menghis; et dans lequel seront intercalés plusieurs pas nouveaux dansés par M^{lle} Carlotta Grisi. — Prix des places: Stalles d'orchestre, premières loges de face, avant-scènes des premières et du rez-de-chaussée, 20 fr.; avant-scènes des secondes loges, 18 fr.; premières loges de côté et rez-de-chaussée, 16 fr.; amphithéâtre des premières, galerie des premières, premières de balcon et secondes de face,

15 fr.; deuxième loges de côté et troisième de face, 12 fr.; troisième loges de côté et quatrième de face, 7 fr.; quatrième loges de côté et cinquième de face, 5 fr.; stalles de parterre, 10 fr. — S'adresser pour la location au bureau de l'Opéra, rue Grange-Batelière, hôtel Choiseul, tous les jours, de 10 à 5 heures.

Bals masqués. — Demain samedi, 7 février, l'Opéra donnera son 8^e bal masqué, travesti et dansant; c'est l'avant-dernier samedi qui précède les jours gras. — Musard conduira l'orchestre.

SPECTACLES DU 6 FÉVRIER.

Opéra. — Charles VI. Théâtre-Français. — Oreste, le Jeu de l'Amour. Opéra-Comique. — Jean de Paris, Fra Diavolo. Italiens. — Onéon. — Diogène. Vaudeville. — Beaugailard, les Trois Baisers. Variétés. — Fleur de Cépét, le Mousse. Gymnase. — Un Nuage au Ciel, la Mère de Famille. Palais-Royal. — Les Pommes de terre malades. Porte-Saint-Martin. — Le Comte Julien, Tribly. Gaîté. — Atar-Gull. Ambigu. — Les Mousquetaires. Soirées Fantastiques de Robert-Houdin, galerie de Valois, 164, Palais-Royal, à 8 heures du soir. Diorama. (Rue de la Douane). — L'Eglise Saint-Marc.

VENTES.

AUDIENCE DES CRIÉES.

MAISONS Etude de M^e GLANDAZ, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 87. — Vente en l'audience des criées du Tribunal de la Seine, le samedi 14 février 1846, en deux lots, d'une Maison sise à Paris, rue Richer et Geoffroy-Marie, portant sur cette dernière le n. 13. Produit brut, 12,335 fr. 2^e d'une autre Maison sise mêmes rues, et portant également sur cette dernière le n. 15. Produit brut, 16,790 fr.

Mises à prix: 145,000 fr. 175,000 fr. S'adresser: 1^o à M^e Glandaz, avoué, rue Neuve-des-Petits-Champs, 87; 2^o à M^e Looss, avoué à Paris, rue du Bouloi, 4. (4047) 2 MAISONS A BELLEVILLE Etude de M^e LEVILLAIN, avoué à Paris, boulevard

LA REVUE PITTORESQUE.

La REVUE PITTORESQUE paraît le 1^{er} de chaque mois par livraison de 48 pages de texte, renfermant QUATRE-VINGT-SEIZE colonnes, format grand in-8^o. — Ce Journal, qui contient dans chacun de ses numéros la valeur de plus d'un volume in-8^o, reproduit les Feuilletons, Nouvelles et Romans des auteurs les plus en vogue. — Chaque livraison, imprimée sur beau papier glacé, est illustrée de QUINZE à DIX-HUIT grandes vignettes sur bois, dessinées et gravées par les premiers artistes. — Nous donnons ci-contre le spécimen d'une de ces vignettes.

Ce Musée littéraire, le plus beau et le plus complet de tous les journaux reproducteurs, ne vend pourtant chacune de ses livraisons, renfermant la valeur d'un volume illustré, qu'au prix excessivement modique de

CINQUANTE CENTIMES.

L'abonnement pour l'année est de 6 FRANCS pour Paris, et 7 FRANCS 50 CENTIMES pour les Départements. — Les deux premières années de la Collection de la REVUE PITTORESQUE forment deux magnifiques volumes de plus de six cents pages, et illustrés chacun de TROIS CENTS VIGNETTES sur bois. — Le prix de chaque volume est également de 6 FRANCS pour Paris, et 7 FRANCS 50 CENTIMES pour les Départements.

Bureaux d'abonnement chez AUBERT, ÉDITEUR du beau Journal les MODES PARISIENNES, place de la Bourse, 29. — Dans les Départements on peut souscrire en envoyant un Mandat de 7 FRANCS 50 CENTIMES sur la poste, ou en se servant de l'entremise des principaux libraires.



Spécimen des Vignettes publiées dans la Revue Pittoresque. LA CHASSE AUX TIGRES, Extrait du roman d'ÉVA, par MÉRY (Livraison de Septembre).

AVIS divers. M^{me} Laconde. Rue Doucier, n. 17, au 1^{er} près le Pont-Neuf, donne tous les jours chez elle des consultations pour le passé, le présent et l'avenir. Elle se rend aussi chez les personnes qui veulent bien honorer de leur confiance.

RAMEL Fleuriste-Pépiniériste. Tient grand dépôt de plantes d'agrément, tant de terre pleine que d'orange et de serre, arbres verts et à fruits, oranges, jasmins, rosiers, dahlias, œillets, oignons de fleurs, renouées, anémones, graines de fleurs et potagères, à des prix très modérés. Il se charge des emballages. S'adresser à M. Ramel, boulevard de la Madeleine, 66.

Sociétés commerciales. P^{an} acte sous seings privés fait double à Paris, le 5 janvier 1846, enregistré et déposé au greffe du Tribunal de commerce; entre M. Joseph FORTIN, libraire, d'une part; et M. Vivent-Barthelemy-Victor MASSON, libraire, d'autre part, celui-ci agissant tant en son nom que comme cessionnaire des droits de leur commanditaire, suivant acte du 2 dudit mois, enregistré et signifié; Il appert ce qui suit: La société en commandite existant sous la raison FORTIN, MASSON & Co, formée par actes sous seings privés des 4 et 6 décembre 1835 et 22 novembre 1839, enregistrés et publiés, et dont le siège social est à Paris, place de l'École-de-Médecine, n. 1, est dissoute à compter de ce jour. M. Masson, demeurant au siège social, est chargé de la liquidation, et tous pouvoirs nécessaires lui sont donnés à cet effet. Il continuera seul les affaires pour son compte. Victor MASSON. (5540)

AVIS Le CHOCOLAT MENIER, comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière, ses enveloppes, ont été copiées; et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner l'apparence, par le seul fait de copies, et sans avoir obtenu de la Société d'encouragement, ces récompenses honorables auxquelles il a droit. Le CHOCOLAT MENIER de tous les autres. L'heureuse combinaison des appareils que le fabricant a fait faire, et l'économie d'un développement qu'elle n'avait jamais atteint. Ce chocolat se donne à cette fabrication un développement qu'elle n'avait jamais atteint. Ce chocolat se donne à cette fabrication un développement qu'elle n'avait jamais atteint. Ce chocolat se donne à cette fabrication un développement qu'elle n'avait jamais atteint.

liquidateurs. Paris, 4 février 1846. (5543) D'un acte sous signatures privées, fait double à Paris, le 31 janvier 1846, enregistré à Paris, le 2 février 1846, folio 9, recto, cases 6 et 7, par Lefebvre, qui a reçu 5 fr. 50 c. M. Laurent-Marie-Auguste NANSOT, commis en bijouterie, demeurant à Paris, rue Montmartre, 127 et 129; Et M. André-Eugène CHARPENTIER, chef d'atelier de fabrication de bijoux, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 74; Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'une fabrique et commerce de bijouterie, dont le siège est fixé à Paris, rue Montmartre, 127 et 129, pour quinze années entières et consécutives, qui commenceront le 1^{er} février 1846, pour finir le 1^{er} février 1861, sous la raison sociale NANSOT et CHARPENTIER.

MM. Nansot et Charpentier sont autorisés chacun à gérer et administrer les affaires de la société, et transmettre et négocier les valeurs, traites et effets remis à la société ou soustraits à son profit. Néanmoins, tous engagements de la société pourront contracter ne l'obligeront qu'autant qu'ils seront souscrits socialement par chacun des associés. Pour extrait certifié sincère et véritable à l'original dudit acte, par MM. Nansot et Charpentier, soussignés, à Paris, ce 31 janvier 1846. NANSOT et CHARPENTIER. Suivant acte passé devant Me Dumas et son collègue, notaires à Paris, le 28 janvier 1846, portant cette mention: Enregistré à Paris, 5^e bureau, le 29 janvier 1846, folio 125, recto, cases 6 et 7, reçu 5 fr. 50 cent. décime compris, signé Morin. M. Salomon ROSENTHAL, négociant, de-

Mme J. ALBERT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, au premier. PLUS DE CHEVEUX BLANCS Eau MEXICAINE pour TEINDRE à LA MINUTE, sans préparation, les CHEVEUX, MOUSCHES et FAVORIS en toutes nuances. On peut facilement, en moins d'une heure, teindre toute une chevelure d'une manière inaltérable et sans le moindre inconvénient. Mme Albert se charge de ce soin. Flacons: 5 et 10 fr. (REV. AF.) SALONS POUR TEINDRE PERRIQUET et NOUPETS de LURAT, seul inventeur. FERRURES à 15, 20 et 30 fr.; TOURETS à 10, 15, 20 et 30 fr.; Germain-Alexandre, 35, à Paris

meurant à Paris, rue de l'Écluseur, 1; Et M. Daniel DILSHEIMER, négociant, demeurant à Paris, même rue, n. 16. Non encore patentés, ainsi qu'ils l'ont déclaré. Ont établi entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation du commerce de la commission en marchandises de tout genre. La raison et la signature sociales sont: ROSNTHAL et DILSHEIMER; chacun des associés aura la signature. Le siège de la société sera à Paris, il est établi actuellement rue de l'Écluseur, 5, et pourra être transféré dans tout autre quartier. La durée de la société est de huit années, qui ont commencé le 1^{er} janvier 1846. Pour extrait. (5542)

D'un acte passé devant M^e Outrebou, soussigné, et son collègue, notaires à Paris, le 27 janvier 1846, portant la mention suivante: Enregistré à Paris, 2^e bureau, le 31 janvier 1846, folio 13, verso, case 1^{re}, reçu 2 fr., décime 20 cent. (signé) Devergie. Il résulte que: M. Amable-Etienne SALIVES, propriétaire, demeurant à Paris, boulevard des Capucines, 19; Ayant agi comme gérant responsable de la société du Gaz Economique, dont les statuts ont été établis sous la raison sociale: SALIVES et Co, par acte passé devant M^e Outrebou et son collègue, le 18 octobre 1845, enregistré; Usant de la faculté à lui conférée par ledit acte social, à déclaré donner sa démission des fonctions de directeur-gérant de la société du Gaz Economique, formée sous la raison SALIVES et Co, et à désigné pour son successeur dans lesdites fonctions de gérant M. Antoine-Balthazard MANNE, propriétaire, ancien maître de forges, demeurant à Paris,

Saint-Denis, 28. — Vente au Tribunal civil de la Seine, le 21 février 1846, local de la première chambre, une heure de relevée, en deux lots avec réunion. De deux Maisons, rue Saint-Laurent, 16 et 18, à Belleville, avec terrain, le tout contenant 850 mètres environ, et susceptible de recevoir de nouvelles constructions. Produit net approximatif, 2,300 francs. Mises à prix: 8,000 francs. Premier lot, 12,000 francs. S'adresser, audit M^e Levillain; à M^e Hardy, rue Verdet, 4; à M. Lefèvre, impasse Saint-Laurent, 11, à Belleville. (4113)

MAISON Etude de M^e RICHARD, avoué à Paris, rue des Jeûneurs, 16. — Vente d'une Maison, composée de deux corps de logis et d'une cour, sise à Paris, rue de Vaugirard, 124, le 21 février 1846, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine. Mise à prix: 8,000 francs. S'adresser, pour les renseignements: 1^o Audit M^e Richard, avoué poursuivant; 2^o à M^e Dubrac, avoué à Paris, rue St-Marc-Feydeau, 16; 3^o à M^e Gracien, avoué à Paris, rue de Hanovre, 4. Et sur les lieux, pour les voir. (4133)

2 MAISONS Etude de M^e ARCHAMBAULT-GUYOT, avoué, rue de la Monnaie, 10, à Paris. — Vente sur licitation entre majeurs, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, une heure de relevée. 1^o D'une Maison sise à Paris, rue du Caire, 30, et passage du Caire, 119 et 120. 2^o D'une Maison sise à Paris, passage du Caire, 52, 53, 54, 55, 31 et 32. En deux lots qui ne pourront être réunis. L'adjudication aura lieu le 21 février 1846. Produit des deux lots: Le 1^{er} lot, produit, 5,280 fr. Le 2^e lot est loué en principale location, 3,000 fr. Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues, savoir: Pour le premier lot, de 80,000 fr. Pour le deuxième lot, de 40,000 fr. S'adresser pour les renseignements: 1^o à M^e Archambault-Guyot, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie du cahier des charges, rue de la Monnaie, 10; 2^o à M^e Boussin, avoué colicitant, rue du Caire, 35. (4146)

CHAMBRE ET ÉTUDES DE NOTAIRES. DOMAINE Etude de M^e Baudier, notaire, rue Caumartin, 29, à Paris. — A vendre un Domaine situé dans le département de l'Yonne. — Prix: 400,000 fr. S'adresser pour les renseignements: A M^e Baudier, notaire à Paris, rue Caumartin, 29. (4145)

SOCIÉTÉ DES HOUILLÈRES DE LONG-PENDU. Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, MM. les gérants ont l'honneur de convoquer M^{rs} les actionnaires en assemblée générale pour le 20 février prochain, à midi, au domicile de M. Leduc, agent de la Compagnie, à Paris, rue de Provence, 60, d'après les dispositions de l'article 29 des mêmes statuts, les actions d'ront être présentées quinze jours à l'avance.

MAUX DE DENTS la CREOSOTE BILLARD. Entrez la douleur la plus vive et guerissez-vous. Ce remède est chez tous les pharmaciens, rue Saint-Jacques-la-boucherie, 20, à côté du corps-de-garde de la place du Châtelet. — A Paris, et dans toutes les villes de France. — 2 fr. LE FLAGON.

Séparations de Corps et de Biens. Le 22 août 1845: Jugement qui prononce séparation de biens entre Anne-Gabrielle-Sydonie Baronne GIBSSARD de VIZELLES et Charles-Marie-Gespar-Jérôme comte BERAUD DE RESSINS, ancien officier supérieur de cavalerie, au château de Ressins, canton de Charrier (Loire-Inférieure). Col et avoué.

Décès et Inhumations. Du 3 février. M. Warrmont, 78 ans, rue Duphot, 12. — Mme Hubert, 24 ans, rue Rochechouart, 6. — M. Chevreux, 79 ans, rue Bleue, 12. — M. Samuel, 38 ans, rue Bergère, 1. — M. Ue, 79 ans, rue St-Lazare, 57. — Mme Vaucher, 32 ans, rue des Pelites-Ecuries, 27. — M. Le Guay, 32 ans, rue Mandar, 11. — Mlle Duchesne, rue Croix-des-Petits-Champs, 3. — M. Podosy, 47 ans, faub. Saint-Martin, 12. — Mme Cassard, 37 ans, rue Jean-Robert, 22. — Mme Stouham, 20 ans, rue St-Anne, 39. — M. Richard, 39 ans, rue Picpus, 31. — M. Frier, 41 ans, rue Chanoinesse, 4. — M. Coles, 34 ans, rue St-Louis-en-l'Île, 51. — M. Martin, 37 ans, rue Grenelle-St-Germain, 11. — Mme veuve Masson, 79 ans, rue d'Enfer, 4. — M. Corou, 30 ans, rue Dauphine, 39. — M. Seguin, 24 ans, rue Poliveau, 5.

Table with columns: TRIBUNAL DE COMMERCE, CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS, NOMINATIONS DE SYNDICS, VÉRIFICATIONS ET AFFIRMATIONS, BOURSE DU 5 FÉVRIER. Includes various financial and legal notices.

Table with columns: TRIBUNAL DE COMMERCE, CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS, NOMINATIONS DE SYNDICS, VÉRIFICATIONS ET AFFIRMATIONS, BOURSE DU 5 FÉVRIER. Includes various financial and legal notices.

Table with columns: TRIBUNAL DE COMMERCE, CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS, NOMINATIONS DE SYNDICS, VÉRIFICATIONS ET AFFIRMATIONS, BOURSE DU 5 FÉVRIER. Includes various financial and legal notices.

Table with columns: TRIBUNAL DE COMMERCE, CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS, NOMINATIONS DE SYNDICS, VÉRIFICATIONS ET AFFIRMATIONS, BOURSE DU 5 FÉVRIER. Includes various financial and legal notices.